Avenir de la politique de santé publique

1998/2086(COS) - 18/02/1999

Le rapport de M. Clive NEEDLE (PSE, RU) sur une communication de la Commission relative à l'évolution de la politique de la Communauté en matière de santé publique après l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam a été adopté le 18 février, avec des amendements, en commission de l'environnement. M. Needle est actuellement sollicité pour devenir le "M. Santé" du Parlement. Une résolution adoptée par la commission préconise, entre autres, la désignation d'un commissaire responsable du seul domaine de la santé à la tête d'une nouvelle Direction générale de la santé à la Commission. La commission estime que les questions de santé publique devraient être intégrées dans d'autres politiques communautaires au travers du recours aux évaluations des incidences sur la santé et à l'identification de zones prioritaires en matière de santé.